

# Nouvelliste Vaudois

## ET JOURNAL NATIONAL SUISSE

**Prix d'abonnement :**

Pour toute la Suisse, 15 francs pour un an.— 8 francs pour 6 mois et 4 francs pour 3 mois.— Pour le Piémont, la France et l'Algérie, 30 francs pour un an, 16 francs pour 6 mois et 8 francs pour 3 mois.— Pour tous les autres pays, 15 francs par an et le port en sus.— (Lettres et valeurs françoise.)

**LAUSANNE, 16 Février.**

**Bulletin de l'Extérieur.**

Un document d'une grande importance est publié dans les journaux : c'est une dépêche de M. de Thouvenel à tous les membres du corps diplomatique en réponse à la dernière lettre encyclique du pape, afin de les mettre en mesure de faire connaître comment le gouvernement français a apprécié ce document. Voici quelques passages de la circulaire du ministre de Napoléon III :

Je ne m'arrêterai pas, pour le moment, à relever les reproches plus ou moins articulés qui sont dirigés par l'encyclique contre la ligne de conduite suivie par l'empereur à l'égard du Saint-Siège dans les difficiles conjonctures de ces derniers temps. L'histoire, dans son impartialité, dira un jour à qui doit appartenir la responsabilité des événements, ou du souverain dont les efforts ont constamment tendu à les prévenir, ou de ceux qui, se refusant à toute concession et à toute réforme, et se renfermant dans une inexplicable inaction, ont laissé l'état des choses empirer jusqu'à ce point où le mal devient souvent irrémédiable.

Ce qui a surtout frappé d'une façon pénible le gouvernement de S. M., c'est l'oubli que, dans une circonstance aussi importante, la cour de Rome a fait des usages diplomatiques en transportant directement sur le terrain de la religion une question qui appartient avant tout à l'ordre temporel. Nous voyons avec un sentiment de regret aussi sincère que profond le Saint-Père faire appel à la conscience du clergé et exciter l'ardeur des fidèles à l'occasion d'une affaire dont la discussion ne saurait utilement avoir lieu que de gouvernement à gouvernement.

Il ne s'agit point, en effet, de porter la plus légère atteinte à la puissance spirituelle du Souverain-Pontife, ni à l'indépendance dont elle a besoin pour s'exercer dans les limites de ses droits. La question des Romagnes, aujourd'hui comme à d'autres époques, est née de circons-

**OBSERVATIONS FAITES A L'ÉCOLE SPÉCIALE**

Altitude 519 m.

1860	HAUT <sup>E</sup> DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.				TEMPÉRATURE en degrés centigrad.		EAU en 24 h.
	8 h.	midi.	2 h.	4 h.	Minimum.	Maximum.	
15	719,0	719,6	719,3	719,1	— 8,4	— 5,1	0,0

tances politiques; c'est également sous son aspect politique qu'il convient de l'examiner, en recherchant les meilleurs moyens de satisfaire à des nécessités en présence desquelles le gouvernement pontifical ne se trouverait pas fatallement amené, je le répète, si, au lieu d'attendre avec imprévoyance le développement de la situation, il eût écouté nos conseils et secondé nos efforts. Non, quoi qu'en puisse dire l'esprit de parti qui ne craint pas d'affecter les apparences du zèle religieux, non, quoi que l'on fasse pour laisser croire que les intérêts de la foi sont en péril, il ne se traite, Dieu merci, entre le gouvernement de S. S. et celui de l'empereur qu'une question purement temporelle. Nous pouvons donc la discuter sans manquer aux sentiments de déférence et de respect que la France entière s'honneure de porter au père commun des fidèles dont S. M. est toujours heureuse d'être la première à donner l'exemple.

Je n'hésite pas à le dire, Monsieur.... la cour de Rome n'a pas été bien inspirée en essayant d'établir, ainsi que le fait l'encyclique, une sorte de connexité indissoluble entre deux ordres d'intérêts qui ne sauraient être mêlés et confondus sans danger. Dans les premiers âges de l'Église, alors que les tendances de la civilisation étaient théocratiques, cette confusion était naturelle et possible; elle était sans peine acceptée par tout le monde, parce qu'elle répondait à l'état des esprits et des consciences. C'est ainsi qu'elle fut dans l'origine un des éléments de la puissance de la papauté et qu'elle concourut à la formation et au développement de sa souveraineté territoriale. Cependant, si l'on voulait interroger l'histoire avec attention, on verrait bien que ce ne fut pas uniquement en invoquant des motifs empruntés à sa mission divine, et en réclamant en quelque sorte au nom du ciel, que la papauté, tantôt avec l'appui des populations elles-mêmes, tantôt avec le secours de souverains étrangers, parvint à se mettre en possession d'une partie de l'Italie. On reconnaîtrait en même temps, il faut le proclamer à l'honneur du Saint-Siège, que les papes trouvaient dans leur sagesse, leurs lumières, leur amour de l'ordre et de la justice, en un mot, dans le gouvernement meilleur qu'ils offraient aux peuples, dans ces temps de violences et

d'anarchie, un des éléments essentiels de leur autorité politique.

M. de Thouvenel montre ensuite dans un exposé historique très succinct l'intérêt tout temporel pour lequel le saint-siège adresse aujourd'hui un appel aux consciences, tentative qui est loin d'avoir pour elle l'autorité et les précédents de l'histoire. En 1814, en effet, se posait le principe du partage des Légations et même des Marches entre le royaume de Naples et l'Autriche; cette dernière obtenait même, en 1814, une partie de la légation de Ferrare. Le pape eut beau réclamer, il ne fut pas écouté; peu s'en fallut, même que les Romagnes ne demeurassent alors séparées des Etats pontificaux.

La discussion par rapport aux Etats romains fut constamment maintenue, même par les puissances catholiques, dans un ordre de considérations exclusivement temporelles.

Ainsi la doctrine exposée dans la dernière encyclique, si elle est aujourd'hui conforme aux idées de la cour de Rome, se trouve en contradiction avec les données les plus positives de la politique. L'intention de M. de Thouvenel n'est pas d'en faire ressortir des arguments contre les droits reconnus du saint-siège, mais il a voulu fournir aux agents diplomatiques de la France le moyen de rectifier autour d'eux les impressions erronées qui tendraient à faire considérer une opinion émise sur une question temporelle comme une atteinte aux prérogatives imprescriptibles et sacrées de l'église catholique.

De Rome on signale un mécontentement croissant parmi la population, par suite des mesures pri-

cherchaient et que vous vous teniez caché, et il leur aura, par vengeance, dévoilé le lieu de votre retraite.

— Vous avez raison, mon père, répondit Hector.

Il y eut quelques instants de silence. Fabrice de Valliguière les interrompit, et s'adressant à son fils :

— Vous avez tout à craindre de cet homme. Ne l'ignorez pas.

— Mais alors, que dois-je faire?

— L'attirer à vous, le gagner à votre cause, le mettre dans vos intérêts, lui faire comprendre que l'enlèvement de sa fille se basait sur des motifs importants et que c'était pour son bien.

— Oui, c'est cela, s'écria Hector, et je ne dirai que la vérité.

— Comment?

— C'est pour le plus grand bonheur d'Ophélie que je l'ai enlevée. Je l'aime et je veux l'épouser.

Le visage des deux vieillards n'exprima, à ces mots, aucun étonnement.

Nous l'avons dit, les Valliguière s'étaient toujours tenus en dehors des préjugés et des usages. Ils n'admettaient pas qu'il y eût des mésalliances entre gens qui s'aiment, et tout entiers à leurs passions, ils n'avaient, en matière de mariage, d'autre guide que l'amour. Fabrice avait épousé une danseuse, et son père avait donné son consentement. Hector allait épouser, par affection, la fille d'un paysan, et son père et son grand-père ne le désapprouvaient pas.

A bout d'un moment, Fabrice reprit :

— Si vous épousez la fille, vous n'aurez rien à craindre du père. Vous n'avez donc à vous défier que

**Prix d'insertion :**

Par ligne ou son espace, 15 cent. Les annonces de 4 lignes et au-dessous, 60 cent. — Les lettres et annonces doivent être adressées *franc de port* au bureau du NOUVELLISTE VAUDOIS, au bas de l'Escalier-du-Marché, 23, à Lausanne.— Le NOUVELLISTE paraît **tous les jours**, excepté le Dimanche.

de vos visiteurs: Ayez l'œil sur eux. Ils jettent la perturbation parmi nos danseuses, et si, une fois de retour à Paris, ils trahissent ce qu'ils pourront avoir vu, il sera toujours temps de rendre la liberté aux filles que vous retenez ici.

Il y eut encore entre les trois Valliguière échange d'arrangements et de conventions; et il était grand jour lorsqu'ils se séparèrent.

Le soleil pénétrait gaiement dans la tour donnée pour le domicile aux hôtes de Lamôle; lorsque Edouard ouvrit un œil qu'il referma aussitôt. Bientôt il les ouvrit tous les deux et ne les referma plus. Il regarda autour de lui. A l'autre extrémité de la chambre, où se trouvait un second lit, René ronflait comme une machine à vapeur et paraissait profiter délicieusement de la chaleur moelleuse de ses couvertures. Un grand feu de bruyères et de genêts séchés au soleil pétillait dans la cheminée, et devant ce feu, sur un guéridon, une collation matinale était servie, n'attendant que le bon plaisir et l'appétit des deux dormeurs.

— On fait très-bien les choses ici, pensa Edouard, en essayant de deviner sans se déranger quel vin était contenu dans un flacon aux facettes brillantes sur lesquelles se jouait un rayon de soleil. Est-ce assez ridicule de se mettre en guerre avec un homme qui vous reçoit si généreusement? Ah! ma foi, tant pis. Il possède un sérail beaucoup trop complet pour lui seul, et je suis sûr que plus d'une sultane me saura gré de lui avoir rendu la liberté. Mesdemoiselles Mérine et Stella

ses par le commandant en chef de l'armée d'occupation pour empêcher toute manifestation du sentiment public. On craint que cette rigueur extrême n'ait pour effet de détruire ou tout au moins d'affaiblir grandement l'influence morale que la garnison française s'était acquise dans la ville.

On affirme de la manière la plus formelle que le bref d'excommunication du roi Victor-Emmanuel sera publié aussitôt qu'il proclamera l'annexion de Bologne et des Romagnes aux Etats sardes. L'église de Saint-Pierre sera tout entière tendue de noir à cette occasion, ainsi que le prescrit le cérémonial quand il s'agit de têtes couronnées.

Les nouvelles des Marches et de l'Ombrie sont toujours des plus tristes.

Une dépêche de Rome, en date du 11, parle de nombreuses désertions qui auraient lieu dans le corps qui occupe Pérouse.

L'armée napolitaine, qui est campée dans les Abruzzes, manque de vivres.

Le gouvernement anglais vient de communiquer au parlement la correspondance qui a été échangée entre les gouvernements de France et d'Angleterre à l'occasion des négociations pour la conclusion d'un traité de commerce.

C'est le 23 décembre que lord Cowley, en faisant connaître à lord John Russell le résultat de conférences confidentielles qui avaient eu lieu entre le ministre français du commerce et M. Cobden, a exprimé l'avis que si le cabinet britannique jugeait convenable d'engager des négociations pour la conclusion d'un traité de commerce, elles ne sauraient être confiées à de meilleures mains qu'à M. Cobden.

Lord John Russell, par dépêche du 17 janvier, a informé lord Cowley et M. Cobden que S. M. les avait nommés tous deux plénipotentiaires pour négocier un traité.

Dans cette lettre le noble lord dit que quoique l'activité industrielle de l'Angleterre soit telle qu'elle ne réclame impérieusement aucune extension de relations, il attacherait à la conclusion d'un traité de commerce une haute valeur sociale et politique. La tendance générale d'un tel acte devait être, d'après le chef du Foreign-Office, de confirmer heureusement les relations amicales entre les deux pays et, dans un moment surtout où la condition de plusieurs parties du continent est critique, de contribuer puissamment à rassurer l'esprit public en Europe. Lord John Russell insiste pour que les négociations soient poussées de manière à amener un prompt résultat, et il exprime aussi la conviction que les deux pays ne pourraient que gagner

seront restituées à l'Opéra. Cette grande fille, dont je suis éperdument amoureux et dont je veux savoir le nom, recevra à brûle-pourpoint la décharge électrique de ma déclaration. Les Italiennes et les Espagnoles seront proposées au Cirque, qui s'empressera de les engager dans sa séduisante milice. Quant aux deux Chinoises, à la Malaise et à l'Egyptienne.... Diavolo! qu'est-ce que nous pourrions bien en faire? Ah! une idée! Nous les enverrons aux missions étrangères, seule route pour retourner dans leur pays.

Ce monologue terminé, Edouard songea qu'il était l'heure de mettre fin au jeûne de la nuit. Il sauta du lit et alla procéder à sa toilette dans le cabinet voisin. Lorsqu'il en sortit, René sortit aussi du sien, habillé et prêt à se mettre à table. Ils commencèrent par mettre la tête aux fenêtres pour mieux se rendre compte de la situation de leur demeure. Mais ils ne virent que la mer. Elle cernait de tous les côtés visibles pour eux la tour qu'ils habitaient.

— Pardiou! s'écria Edouard en refermant la croisée, c'est beau! mais ce n'est pas gai! Mettons-nous quelque chose sous la dent! Comme ils s'asseyaient, un domestique entra et démeurait tout le temps de leur déjeuner, faisant le service de la table. Le repas terminé, il desservit, apporta le café, les cigares, les liqueurs, et il se retira.

— Enfin, s'écria Edouard, nous pouvons causer à notre aise! Un conseil, mon ami, fit René en l'interrompant, baissez la voix. Rien ne nous dit que les murs soient sans oreilles. — Vous avez raison! Je mets le conseil à profit. Or donc, reprit Edouard, avez-vous formé quelque plan

à la réduction ou à la suppression des droits qui pèsent sur leurs produits.

Le 23 janvier lord Cowley informa lord John Russell que, depuis la réception de la dépêche dont il est fait mention ci-dessus, M. Cobden et lui-même avaient eu presque chaque jour, avec messieurs Baroche et Rouher, plusieurs heures de conférences et que le terrain avait été si bien préparé par les études préalables de M. Cobden, que la tâche qu'ils venaient d'accomplir avait été très facile.

Lord John Russell, par dépêche du 31 janvier, remercie lord Cowley et M. Cobden de leurs efforts et leur transmet l'expression de l'entièvre approbation de la reine pour la manière habile dont ils veulent de placer les relations commerciales entre l'Angleterre et la France dans les meilleures conditions de prospérité.

Les Tories se disposent à attaquer le projet de budget de M. Gladstone sur les trois points suivants : 1<sup>e</sup> l'augmentation de l'impôt sur le revenu ; 2<sup>e</sup> abolition de l'impôt sur le papier ; 3<sup>e</sup> l'extension des licences pour la vente de la bière. Quant au traité avec la France, ils attaqueront l'article concernant l'exportation des charbons.

Les séances du parlement anglais se continuent en incidents dont les questions d'annexion de l'Italie centrale au Piémont et du Chablais et de Nice à la France font ordinairement les frais. Le ministère se tient sur une prudente défensive. Dans la séance de la Chambre des lords du 14, plusieurs membres de la Chambre haute se sont prononcés contre l'agrandissement désiré par la France qui mettrait entre les mains de cette puissance et de l'Autriche les clefs de l'Italie. Questionné sur les dernières intentions de Napoléon à l'égard de la Savoie, l'un des ministres, lord Granville, a répondu que l'échange des communications avec la France continuait et qu'on a une réponse plus récente de la France au sujet de l'annexion de la Savoie, mais il n'a rien dit de son contenu. Lord Ellenborough nie le droit du Piémont de transférer la Savoie et Nice à la France sans le consentement des puissances.

Les Chambres anglaises sont ajournées; ce n'est donc plus par leurs débats que nous serons mis au courant de la marche et des développements de cette intéressante question, dont l'importance est si grande pour la Suisse.

On lit dans la *Gazette officielle* du Piémont, du 13 :

« Hier 12, à 11 heures, S. M. le roi a reçu en audience particulière M. Abraham Tourte, ex-membre du Conseil d'Etat du canton de Genève,

— C'est nuit, j'ai dormi.

— Comme moi, n'est-ce pas? Dans ce cas, il faut nous concerter. Ainsi que nous l'avons dit hier, il faut d'abord mettre dans nos intérêts, si c'est possible, l'une de celles que nous voulons enlever.

— Ce sera habile.

— Mais pour leur parler, il faut les voir.

— On pourrait leur écrire.

— Merci, fit Edouard, je craindrais que les lettres restassent en route.

— Pensez-vous?

— Pardiou! Croyez-vous que les correspondances de ces dames ne sont pas livrées à une investigation des plus sévères?

— Cependant, hasarda René, il me semble que si, du sommet du rocher que nous avons gravi hier, nous pouvions apercevoir Mérine ou Stella, à qui nous avons plus d'une fois serré la main au foyer et pour qui nous ne sommes pas des inconnus, si donc nous pouvions les apercevoir, attirer leur attention, et, étant acquise l'impossibilité d'échanger deux mots avec elles, jeter un billet, contenant une pierre, qui viendrait tomber à leurs pieds.

Edouard poussa un cri de triomphe.

— Quelle idée! Oh! cher, d'où avez-vous tiré celle-là?

— D'ici, répondit sentencieusement René en montrant son front.

— Il y a du génie. Certainement votre idée est lumineuse, votre projet merveilleux, et je me charge de l'exécuter.

Sur ces mots, il alla s'asseoir devant un petit bureau

qui a eu l'honneur de présenter à S. M. les lettres du président du Conseil fédéral suisse qui l'accrédite en qualité d'envoyé extraordinaire de la Confédération.

Une correspondance de Turin fait observer que les entrevues entre M. de Cavour et M. Tourte de Genève, sont fréquentes. On ne sait ce qu'il s'y décide ni si l'on peut y décider quelque chose avant longtemps. On assure cependant que des objets précieux appartenant à la dynastie sarde sont journalièrement exportés des châteaux royaux de la Savoie.

M. Fanti, ministre de la guerre du cabinet de Turin, continue de donner une forte impulsion aux travaux d'armement; 5,000 chevaux et 1,000 mulets seraient commissionnés à l'étranger. On parle d'augmenter le nombre de batteries en les portant jusqu'à 40. On attend 800 canons de la Suède; on augmentera aussi, dit-on, de 4 bataillons le corps des bersaglieri.

On a mis en circulation la nouvelle d'une prochaine conférence des quatre puissances, mais jusqu'à présent rien d'officiel n'est connu à ce sujet; le gouvernement piémontais, pour sa part, n'a reçu aucun avis de cette convocation.

De graves nouvelles arrivent de Vérone. Après une conférence du délégué avec le chef de la police et le commandant de la gendarmerie, les principales maisons ont été envahies par les sbires, qui y ont mis sans dessus dessous et en ont arrêté les habitants. Les prisonniers ont été conduits aussitôt à la station et de là à Venise, pour être déportés sans procès dans les forteresses de l'intérieur de l'empire. Beaucoup de personnes ont fui vers Milan.

L'application d'un système de rigueurs inouïes jusqu'à présent ne paraît pas avoir rassuré le gouvernement autrichien sur le sort de sa domination en Vénétie; le gouverneur comte Bissingen cède sa place au chevalier de Toggenburg. Des ordres sont donnés pour fortifier les frontières et les passages du Tyrol italien; on semble craindre que les positions du fameux quadrilatère puissent être tournées au Nord et les provinces vénitiennes coupées du reste de l'empire.

La Chambre des représentants de Berlin vient d'être saisie par quelques-uns de ses membres, d'une proposition concernant la réduction du péage du Rhin. C'est la suppression totale de ces droits iniques et surannés qu'il faudrait décreté, fait observer la Patrie. Le péage du Rhin est un de ces débris de la féodalité, que l'Allemagne ferait sagement d'abattre le plus tôt possible.

en bois de rose, et écrivit le billet qu'il se proposait de faire parvenir aux prisonnières. Comme il le terminait, Hector se fit annoncer. Il était midi. Edouard enfoutit son papier dans la poche de son gilet et se leva pour recevoir le duc. René suivit son exemple.

— Messieurs, leur dit Hector, j'ai pensé que puisque, dans ce triste pays, je ne puis vous offrir autant de distractions que je l'aurais voulu, il vous serait agréable de visiter le château.

— C'est une bonne fortune pour nous, s'il faut juger par la salle à manger du reste de l'habitation.

Cette visite était pour le duc une mesure de prudence. En montrant son château à Edouard et à René, c'était leur indiquer clairement qu'il n'y cachait rien, ainsi qu'ils auraient pu le soupçonner.

La visite eut lieu sans accident. Tout fut jugé très-beau et apprécié, surtout par Edouard. Lorsqu'on arriva au mur qui divisait en deux parties cette vaste demeure, Hector dit à ses amis :

— Ceci est la limite. La mer est là derrière.

Edouard et René parurent ajouter foi à cette indication et ne laissèrent rien comprendre de ce qu'ils savaient. Seullement le premier acheva de se convaincre que le duc de Valliguière voulait tenir ses danseuses loin des regards étrangers. Il se rappela le pseudonyme sous lequel Hector se cachait, le mystère qu'il faisait de la situation du château de Lamôle, et il résulta pour lui de ces réflexions des doutes qui n'étaient guère en faveur de M. de Valliguière. Edouard se demanda si ces douze danseuses n'étaient pas douze maîtresses, et il s'enhardit davantage dans la résolution de pénétrer ce mystère.

(La suite au prochain numéro).

## FAITS DIVERS.

On mandate de Naples que le roi vient d'ordonner la mise en liberté de tous les individus suspects en matière politique et de ne renvoyer devant les tribunaux compétents que ceux qui ont été reconnus coupables.

— Il aura désormais, chaque jour, entre Turin et Milan, un convoi direct pour l'allée et un autre pour le retour, qui feront le trajet en 3 heures 40 minutes, et ne s'arrêteront qu'aux stations de Chiavaso, Santia, Vercelli et Novare.

## CONFÉDÉRATION SUISSE

Une publication statistique de Coire contient diverses données sur la culture de la vigne en Suisse et son revenu. Les cantons de Glaris, Uri, Unterwald ne cultivent pas la vigne ; le canton d'Appenzell Rh.-int. n'en cultive qu'un peu dans sa partie orientale, vers la vallée du Rhin. Ceux qui en cultivent viennent dans l'ordre suivant : Tessin, 9,830 hectares; Vaud, 5,562; Zurich, 4,151; Saint-Gall, 2,700; Argovie, 2,270; Thurgovie, 2,016; Neuchâtel, 1,294; Genève, 1,139; Berne, 900; Schaffhouse, 883; Bâle-Campagne, 641; Fribourg, 353; Grisons, 324; Soleure, 180; Lucerne, 83; Bâle-Ville, 74; Schwytz, 54; Zug, 30; Appenzell Rh.-ext., 10. Pour le Valais, les données manquent.

En classant les cantons d'après leur fertilité, le rapport par hectare est le suivant : Vaud, 62,39 hectolitres; Genève, 51,23; Zurich, 50; Zug, 45,78; Thurgovie, 42,01; Neuchâtel, 34,78; Valais, 34,55; Appenzell Rh.-ext., 33,33; Argovie, 31,68; Schwytz, 31,25; Grisons, 30,42; Bâle-Campagne, 30,30; Schaffhouse, 29,17; Lucerne, 28,77; Berne, 28,33; Fribourg, 25,47; Bâle-Ville, 25; Soleure, 16,67; Saint-Gall, 14,26; Tessin, inconnu.

## NOUVELLES DES CANTONS

**Berne.** — On écrit de Signau que jeudi soir un des inspecteurs des travaux sur l'Emme faisant l'appel des ouvriers, une des poutres de support de l'échafaudage vint à se briser et environ 30 ouvriers, inspecteur, poutres et planches tombèrent pèle-mêle dans l'eau. On parvint à les sauver tous, sauf un nommé Beutler, âgé de 22 ans, qu'on ne trouva qu'au bout d'une demi-heure. C'est une espèce de miracle qu'il ne soit pas arrivé de plus grand malheur.

**Lucerne.** — M. le docteur Alfred Steiger procède dans l'institut des sourds-muets à Hohenrain au rétablissement de l'ouïe par l'emploi de l'électricité.

**Soleure.** — En attendant que la décision fédérale se prononce pour la tunique, le gouvernement a décidé de donner cette année aux recrues de l'infanterie des vestes à manches en étoffe bien foncée et des pantalons en mi-laine gris-bleu.

**Bâle-Campagne.** — Mercredi soir, le 8 février, M. Leupin, receveur de la station de Muttenz, a été victime d'un accident affreux. Ce soir là il se trouvait à Frankendorf et pour s'en retourner à Muttenz, il suivit la voie ferrée; on dit qu'il avait bu un peu plus que de coutume. On ne sait au juste comment le malheur arriva, si Leupin tomba et resta couché sur la voie ferrée, ou si le dernier train pour voyageurs venant d'Olten l'a atteint et écrasé. Un train de marchandises qui vint plus tard passa également sur le malheureux sans qu'on s'en aperçut. Ce ne fut que le lendemain matin qu'on remarqua à Läufelingen des traces de sang et un débris d'étoffe adhérant à un des wagons venus de Bâle. On fit des recherches et vers midi on découvrit sur la voie, entre Niederschöntal et Pratteln, le cadavre, horriblement mutilé de Leupin. Les traces de sang prouvent que les trains l'avaient traîné sur une distance de plus de cinquante pas en le jetant à diverses reprises d'un rail sur l'autre. La cervelle, les entrailles et différentes parties du corps étaient éparses sur le lieu de l'accident, et le cadavre était si horriblement mutilé que les plus proches parents de Leupin ne purent le reconnaître. Leupin était un homme fort et robuste dans la force de l'âge; il laisse une veuve et neuf enfants.

**Neuchâtel.** — Le Grand Conseil a résolu, par 41 voix contre 33, d'entrer en discussion sur les propositions du Conseil d'Etat relativement aux nouveaux statuts du Jura industriel. Tous les représentants du chef-lieu ont voté le refus d'entrer en matière. Jeudi la discussion.

**Genève.** — Le Grand Conseil s'est réuni lundi. La séance a été assez courte et le seul objet important qui s'y soit produit a été la présentation, par M. J. Fazy, du projet du budget pour 1860. Ce projet de budget porte en résumé 2,317,782 fr. de recettes présumées, dépenses 2,304,272 fr., en sorte qu'il boucle par un excédant des recettes sur les dépenses de 13,510 fr. Les principales augmentations dans les dépenses sont une somme de 55,000 fr. de plus qu'au précédent budget pour intérêts des emprunts montant à 11 millions environ, 12,000 fr. de plus à l'amortissement, et 35,000 fr. de plus pour intérêts de rentes. — Après avoir exposé l'ensemble du projet de budget et les modifications qu'il présente, soit quant aux dépenses, soit quant aux recettes vis-à-vis de celui de l'année 1859, M. J. Fazy a ajouté que, quoiqu'il soldat par un boni, il ne voulait pas que l'on se fit d'illusion à cet égard, attendu que cet excédant est en partie le résultat de ce que le canton a à recevoir de la Confédération au mois d'avril, une somme de 50,000 fr. pour indemnité postale, somme qui constitue une rentrée extraordinaire pour cette année, et sans laquelle le projet de budget au lieu de solder par un boni, solderait par un déficit.

Le tour de préconsultation ayant été ouvert sur les recommandations à faire à la commission à laquelle sera renvoyé le projet de budget présenté par le Conseil d'Etat, M. de Saussure a renoncé aux observations qu'il aurait à présenter. Il ne croit pas que ce soit ni le lieu ni le moment d'évoquer des débats peut-être passionnés; or, dans les circonstances actuelles, il ne voudrait pas fournir occasion à quelque discussion qui pût, en reproduisant nos dissensions intérieures, avoir un mauvais effet au dehors. On a parlé récemment de concessions réciproques, et ce sont les citoyens radicaux, qui, les premiers, ont pris l'initiative de tendre la main à leurs adversaires; il les en remercie, et ceux-ci marcheront eux-mêmes dans cette voie de réconciliation. — M. Cramer s'est joint à cette déclaration.

M. J. Fazy a affirmé à son tour que les sentiments exprimés par les deux orateurs qui venaient de parler, ne pouvaient être bienvenus pour personne mieux que pour lui, qui a toujours été pour la conciliation des partis à Genève, et qui n'est certes pas de ceux qui ont cherché à envenimer les questions qui les divisaient. Cependant il ne voudrait pas de concessions sentimentales vis-à-vis des chiffres d'un budget, pour lequel il ne veut nullement demander grâce. On peut, selon lui, librement écharper ce budget en dehors de toutes les idées d'union qui doivent dominer aujourd'hui les citoyens. En effet, un budget n'est pas une chose politique, et il croit donc que ses adversaires peuvent se donner carrière pour l'éreinter s'ils veulent l'essayer. Il n'en sera pas moins disposé à tendre franchement la main à tous ceux qui voudront marcher dans les voies nouvelles et d'accord sur les intérêts du pays; il est heureux de voir la position qu'a pris le parti auquel appartiennent les orateurs à qui il répond; il avoue qu'il ne croyait pas que ce parti saurait comprendre aussi bien qu'il l'a fait la question actuelle, et cela lui donne bon espoir pour l'avenir; cela lui prouve, en effet, que de très grands progrès ont été accomplis dans le pays depuis une quinzaine d'années.

Les journaux de Genève publient encore les adhésions suivantes à la déclaration des Sardes :

Viry (Genevois), 391 signatures; Brand (Chablais), 84; Draillant (Chablais), 54; Orcier (Chablais), 136; Beaumont (Genevois), 105; Contamines-sur-Arve (Faucigny), 2<sup>e</sup> liste, 15; Vétraz-Monthoux (Faucigny), 2<sup>e</sup> liste, 48.

## CANTON DE VAUD

Le Conseil d'Etat et le Tribunal cantonal réunis, ont nommé juge de paix du cercle de Concise, M. Rossat, ancien député.

Yverdon, 11 février 1860.

Je viens de lire avec la plus grande attention dans les colonnes de votre estimable journal, le procès-verbal de la première séance des délibérations de la commission législative nommée par le Conseil d'Etat pour s'occuper de la réforme de l'impôt, ainsi que la récente circulaire adressée par le Conseil d'Etat aux présés et aux municipalités dans le but de réunir des renseignements sur le genre de réforme de l'impôt désiré dans le canton, sur les impôts spéciaux que l'on désire supprimer ou modifier. Cette lecture m'a suggéré l'idée de vous adresser quelques réflexions sur la marche adoptée par la commission législative et par le Conseil d'Etat.

Et d'abord, il m'est impossible de comprendre et de légitimer la présence d'un sténographe, assistant aux séances de la commission, reproduisant les opinions émises dans la discussion par ses membres et livrant ensuite à la publicité des journaux ce procès-verbal. Cette innovation était heureusement inconnue des usages admis jusqu'à présent et qui servaient de guide aux délibérations des commissions législatives; je la crois malheureuse et dangereuse pour l'avenir.

En effet, Monsieur le rédacteur, une commission législative doit être une commission d'enquête, d'étude; ses délibérations doivent être familières et libres; les opinions individuelles les plus extrémistes, les plus spontanées, doivent pouvoir être énoncées sans entraves, avec franchise, comme avec violence ou originalité... libre cours doit être laissé aux idées mal conçues, comme aux propositions les plus raisonnées. Une discussion libre et confidentielle doit amener la commission à reconnaître les erreurs et les théories fausses et éclairées par cette discussion libre, les membres de la commission modifient leurs opinions préconçues pour se ranger aux projets les plus sensés et les plus pratiques.

La présence d'un sténographe me paraît devoir tuer cette discussion franche et libre, que je désire pour la commission de réforme de l'impôt; au lieu d'une discussion libre, nous aurons une discussion pour le public et pour la publicité des journaux, une discussion destinée à consolider la popularité de l'orateur, à assurer son influence politique... au lieu d'une discussion franche, nous aurons une discussion guindée, pleine de réticences et d'effets oratoires, une discussion qui entraverà la conscientieuse étude des projets, empêchera les opinions de se rallier par de mutuelles concessions sur un terrain de conciliation...

Le procès-verbal de la première séance me prouve déjà ce que j'avance. Il s'agissait dans cette première séance de régler l'ordre des délibérations, d'adopter un programme ou d'en demander un au Conseil d'Etat. Il n'y avait donc pas matière à grands discours, à effets oratoires ou politiques, cependant plusieurs de Messieurs les commissaires se sont donné la satisfaction d'entrer en plein dans le fond de la question de la réforme de l'impôt, d'énoncer leurs systèmes personnels, de les appuyer de considérations de tous genres... La cause de cette fièvre de discours et d'éloquence n'était-elle pas dans la présence de ce malencontreux sténographe, qui allait livrer aux mille voix de la publicité d'aussi belles choses, aussi bien dites que pensées??...

Je me demande ensuite, Monsieur le rédacteur, comment le Conseil d'Etat, qui se dit dans sa circulaire, bien décidé à satisfaire aux vœux du pays, arrivera à connaître les vœux du pays en matière d'impôts par une enquête administrative, quand les citoyens n'ont pas sous les yeux des projets entièrement rédigés et corléant, dans leur ensemble et dans leurs détails, l'organisation et les principes proposés pour chaque impôt spécial... Il me paraît impossible que le Conseil d'Etat arrive à connaître la véritable opinion du pays, qui, je le répète, ne peut se former que lorsqu'on lui présentera un corps certain et non point des mots, comme les mots impôt sur le capital, impôt sur le revenu, impôt sur la fortune, etc... Ces mots peuvent être tentissants, peuvent séduire au premier abord celui qui ne les comprend pas, ou les comprend mal... et le Conseil d'Etat se trouvera ainsi exposé à méconnaître la véritable opinion du pays, qui saura bien se faire jour lorsque le Grand Conseil ou le Conseil d'Etat voudraient décréter un impôt, dont

le titre apparent serait séduisant, mais qui dans le principe de sa mise en vigueur serait vexatoire et aurait pour conséquence de froisser les contribuables et de nuire à la prospérité de notre beau pays.

Pour moi, Monsieur le rédacteur, je désirerais que la commission législative élaborât, dans une discussion libre et franche, sans intempestive publicité, un ensemble de projets de réforme de nos impôts cantonaux... Ces projets seraient imprimés, répandus dans le canton, discutés dans les journaux et par l'opinion publique.... Alors le Conseil d'Etat pourrait, par l'intermédiaire de ses préfets et par celle des municipalités, arriver à connaître les vœux du pays et prendre toutes les mesures légitimes pour satisfaire à ces vœux et au maintien de l'état financier prospère du canton.

Agréez, etc. J. R.

Nous ne pouvons partager entièrement la manière de voir de notre honorable correspondant. Il peut y avoir convenance à ne pas publier les séances d'une commission qui s'occupe de matières législatives et d'organisation, et qui rédige les détails d'un projet, mais pour ce qui a rapport à l'impôt, et lorsqu'il s'agit d'une discussion sur les bases à adopter, il y a au contraire intérêt à ce que la question soit discutée au grand jour, et que le pays tout entier s'en occupe en même temps ; mais lorsque la commission, fixée sur les bases du système, s'occupera du projet dans ses détails, il y aurait peut-être inconvenient à publier la discussion dans la même forme. Cette publication, toute exceptionnelle, ne peut avoir de conséquences sur la marche que les commissions législatives suivront à l'avenir, la question d'opportunité de publications de leurs séances étant laissées à leurs appréciations.

Une lettre d'une personne habitant le district de Nyon signale les nouvelles suivantes :

• Nous avons 7 pieds de neiges à St-Cergues ; les piquets français du chemin de la France sont cachés dans la neige ; la poste ne peut pas se rendre aux Rousses. Plusieurs personnes ont péri dans les neiges dans cette partie de la vallée des Dappes. Un homme des Cressonières (le nommé Honoré Fillion) parti le dimanche soir de Saint-Cergues pour rentrer chez lui, est mort dans les neiges. Il laisse une femme enceinte et 4 enfants. Le pionnier de St-Cergues a sauvé la vie à trois personnes à la Gévrine (Val-des-Dappes), à un homme, à une femme et à un enfant de 8 mois qui se mourraient dans les neiges. •

On nous signale, de Montreux, le fait que deux citoyens avaient récemment trouvé entre Vernoix et le bureau de la poste un portefeuille contenant huit mille francs en billets de banque. Supposant qu'une personne de la localité qui avait été vue se dirigeant du côté de Vevey, pouvait être le propriétaire de ce portefeuille, il fut reporté le lendemain (vu son absence la veille) et accepté ; mais il est pénible de constater que ces deux citoyens n'obtinrent pas même des remerciements pour un service qui cependant avait bien son mérite.

Un incendie a éclaté hier à 2 h. de l'après-midi dans la campagne de la Caroline, à Cour, sous Lausanne. Le bâtiment de ferme avec écurie et grange a été entièrement consumé. Les secours ont été abondants mais tardifs.

#### Bulletin agricole.

MORGES, 15 février. — Froment, 8 fr. 25 à 3 fr. 50 le quart. (70 sacs.) — Avoine, 1 fr. 25 à 1 fr. 40 le quart. (15 sacs.) — Méteil, 2 fr. 90 à 3 fr. 10 le quart. (15 sacs.) — Pommes de terre, 1 fr. 40 c. à 1 fr. 60 c.

Pain moyen, 16 à 18 c. la livre. — Bœuf, 50 à 55 c. la livre. — Mouton, 60c. la livre. — Veau, 50 à 55 c. la livre. — Beurre, 1 fr. 15 à 1 fr. 20 la livre.

VEVEY, 14 février. — Froment, 3 fr. 55 à 3 fr. 60 (380 quart.) — Avoine, 1 fr. 50 à fr. 20 (170 quart.) — Pommes de terre, 1 fr. 70 à 1 fr. 80 (68 quart.) — Pommes et poires, 4 fr. 20 (15 quart.)

Foin, 3 fr. 20 à 4 fr. 60 le quintal (20 charcs). — Paille, 3 fr. 20 à 4 fr. 60 le quintal (20 charcs).

Pain, 1<sup>re</sup> qualité, 19 c. la livre. — Id. moyen, 20 à 17 c. — Bœuf, 22 à 55 c. la livre. — Veau, 20 à 50 c. la livre. — Mouton, 60c. — Beurre à fondre, 1 fr. 20.

Petit marché, pour cause de mauvais temps.

#### THÉÂTRE DE LAUSANNE

Jeudi 16 Février 1860.

(Bénéfice de Mme ST-FIRMIN)

**Le jeune mari**, comédie en 3 actes.

**Le pour et le contre**, comédie en 1 acte.

**Intermède** par plusieurs artistes.

#### ANNONCES

Ouvrage terminé, sortant de presse.

**En vente au dépôt bibliographique de**

**J. Chantrens, Cité, à Lausanne.**

#### NOUVEAU DICTIONNAIRE UNIVERSEL

de la langue française,

rédigé d'après les travaux et les Mémoires des membres des cinq classes de l'Institut,

PAR M. P. POITEVIN

auteur du *Cours théorique et pratique de langue française*, adopté par le Conseil supérieur de l'instruction publique.

2 vol. in-4° de 2077 pages à 3 col., prix br. 40 fr.; ou avec une belle et forte demi-reliure chagrin, 50 fr.

Cet ouvrage a été publié en cent trente et une livraisons à 50 cent., et en fascicules de 20 feuilles ou 160 pages à 3 fr.

C'est en ayant constamment sous les yeux les Mémoires de l'Institut, les œuvres des académiciens, poètes, orateurs, philosophes, historiens, savants ou artistes, celles des écrivains les plus célèbres en tous les genres de littérature, et en même temps le dictionnaire de l'académie française, que l'auteur a rédigé l'œuvre que nous soumettons aujourd'hui à l'appréciation et au jugement du public.

Tout ce qu'un dictionnaire doit comprendre y a été soigneusement enregistré, classé, défini, expliqué. Littérature, grammaire, philosophie, théologie, politique, économie, chimie, physique, médecine, physiologie, beaux-arts, commerce, guerre, marine, toutes les sciences, tous les arts, toutes les industries enfin y ont leur nomenclature spéciale et diverses, et viennent se réunir et se fondre dans cet ensemble qui constitue la véritable langue française, que ce travail embrasse dans son universalité.

Si cet ouvrage, beaucoup plus complet que tous les autres, est moins gros cependant que quelques-uns, c'est que l'auteur s'est fait une loi de n'enregistrer que les mots utiles, et qu'il a exclu avec soin les innombrables barbarismes recueillis ailleurs uniquement pour faire masse, toutes les expressions tombées en désuétude, et qui n'ont laissé de traces ni dans la langue parlée ni dans la langue écrite, enfin tous les termes fangeux et populaires que d'autres ont recueillis avec un zèle qui prouve beaucoup plus de patience que de discernement et de goût.

#### AVIS AUX MÉDECINS

La Municipalité de Ste-Croix publie vacante et met au concours la place de **médecin-chirurgien**, pensionné de cette commune.

Une pension annuelle de 2000 francs sera payée par le boursier communal. Cette pension se compose de 1200 francs pris dans la caisse communale et 800 francs qui ont été volontairement souscrits par les habitants de la commune.

Les consultations à domicile sont payées 80 centimes, les visites de jour 1 franc et celles sur demande pendant la nuit 1 fr. 50 centimes.

La souscription ci-dessus prouve suffisamment combien la population de Ste-Croix désire avoir un second médecin dans la commune.

Quant aux autres détails et pour les conditions, MM. les postulants sont priés de s'adresser à la secrétairerie municipale, où ils pourront obtenir tous les renseignements concernant la susdite place.

Ste-Croix, le 14 février 1860.

Grefre municipal.

#### VENTE D'ATELIER

Le samedi 26 février courant, dans la salle de la maison-de-ville, à Vallorbe, le citoyen J. Jaquet, maréchal, exposera en vente une jolie petite maison ayant logement et un vaste atelier de maréchalerie, avec lequel on joindrait un superbe outillage au gré de l'acheteur et de plus un petit bâtiment ayant cave et bûcher, le tout construit à neuf, avec un jardin qui peut être utilisé comme place à construire.

S'adresser pour voir les lieux et les conditions au propriétaire lui-même ou au notaire Magnenat, au dit Vallorbe.

Vallorbe, 15 février 1860.

LS MAGNENAT.

#### Corporation française de Lausanne.

Le Conseil général est convoqué pour dimanche 19 février prochain, à 1 heure après midi, à l'Hôtel-de-ville, à Lausanne.

##### Ordre du jour:

Rapport de la commission chargée d'examiner les comptes de 1859.

Lausanne, le 11 février 1860.

F. NOIR-PETILLETT.

P. DÉGALIER.

#### VENTE DE DOMAINE

Le 23 février courant, à 9 heures du matin, à Villariboud, canton de Fribourg, les enfants de Frédéric Roux exposeront en vente le bon domaine qu'ils possèdent au dit lieu, de la contenance de 30 poses en vergers, prés, champs, jardins, arbres fruitiers, vastes bâtiments, four, mécanique à battre le grain, etc., à quelques minutes de la frontière vaudoise, près de Sédille et de Rossens. Les conditions seront avantageuses.

#### AVIS

Samedi 18 février 1860, devant l'hôtel du Grütli à L'Isle, on fera miser dès les dix heures du matin, 20 mères-vaches toutes fraîches ou prêtes à poser les veaux, une belle paire de bœufs de 5 ans, 4 génisses de 2 ans, sous de favorables conditions.

#### PRESOIRS À VIN

Fabrication spéciale de pressoirs à vin, en fer, d'un modèle récemment perfectionné. — Assortiment complet de vis de 2 1/4 à 5 1/4 pouces de diamètre. — S'adresser à MM. Menn, Lullin et C°, usine de la Coulouvre, à Genève.

#### AVIS

Dans une bonne famille du canton de Berne, on prendrait en pension deux à quatre jeunes garçons de la Suisse française de 8 à 15 ans, pour leur faire donner, par un excellent précepteur, un enseignement soigné, spécialement dans l'étude de l'allemand. Si on le désirait, il leur serait donné également des leçons d'anglais et de musique (piano et violon). S'adresser pour les conditions et autres renseignements à M. Christian BUCHER, à Aezikofen, district d'Aarberg.

#### DEUX DEMOISELLES

comme femmes de chambre à Genève ou dans les environs. S'adresser au bureau du Nouvelliste qui indiquera.

#### ON DEMANDE

à acheter un pressoir, de 1 à 2 chars, nouveau système de MM. Roy et C°, de Vevey. S'adresser, franco, au bureau du journal.

Bourse de Genève du 15 février 1860.

#### ACTIONS INDUSTRIELLES

	Demandé	Offert
Genève à Lyon et à Paris	487 50	490 50
Ouest-Suisse	268 75	270 50
Central-Suisse	»	445 »
Nord-Est	»	490 »
Paris à Lyon et Méditerranée	»	»
Paris à Orléans	»	»
Midi	»	»
Autrichiens	496 25	498 75
Lombard-Vénitien et Sud-Autrichien	541 25	543 75
Sarragone	»	»
Mobilier français	»	»

#### EMPRUNTS ET VALEURS DIVERSES

4 % Geneve	74 1/2	75 »
5 % Piémontais	80 1/2	80 »
Ville de Turin	415 »	420 »
Ouest-Suisse 1854	»	410 »
Idem 1855-57	393 75	»
Lyon-Geneve (nouv.)	288 75	290 »
Banque du Commerce	1160 »	1175 »
Lombard-Vénitien	248 75	250 »
Sarragone	248 75	250 »
Comptoir d'escompte	»	22 50

Bourse de Paris le 14 février 1860.

Consolidé	94 1/2	Méditerranée	877 50
3 1/2 %	67 75	Midi	497 50
4 1/2 %	97 80	Ouest français	577 50
Mobilier	788 75	Grand Central	»
Orléans	1357 50	Autrichiens	501 25
Victor-Emmanuel	395 »	Ouest-Suisse	»
5 0 % Piémontais	81 »	Central-Suisse	»

L. CORBAZ, éditeur responsable.

LAUSANNE — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLET FILS